



Conseil économique et social

Distr. générale
21 août 2009
Français
Original : anglais

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2009

(Genève, 6-31 juillet 2009)

Note : Le texte provisoire de la résolution et des décisions adoptées par le Conseil à sa session de fond de 2009 est distribué pour information dans le présent document. Le texte définitif sera publié dans le *Supplément n° 1 des Documents officiels du Conseil économique et social, 2009* (E/2009/99).

09-49044 (F) 021009 091009

0949044

Merci de recycler 

Table des matières

Résolutions

<i>Résolution</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Date de l'adoption</i>	<i>Page</i>
2009/1	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (E/2009/L.18 et E/2009/SR.32)	3 a)	22 juillet 2009	10
2009/2	Nomination du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (E/2009/L.19 et E/2009/SR.32)	3 b)	22 juillet 2009	18
2009/3	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (E/2009/SR.32)	5	22 juillet 2009	18
2009/4	Groupe consultatif ad hoc sur Haïti (E/2009/L.13 et E/2009/SR.34)	7 d)	23 juillet 2009	23
2009/5	Surmonter la crise : un Pacte mondial pour l'emploi (E/2009/L.24 et E/2009/SR.35)	6 a)	24 juillet 2009	25
2009/6	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (E/2009/L.23 et E/2009/SR.36)	7 g)	24 juillet 2009	26
2009/7	Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (E/2009/31, chap. I.A, projet de résolution I et E/2009/SR.36)	13 b)	24 juillet 2009	31
2009/8	Science et technique au service du développement (E/2009/31, chap. I.A, projet de résolution II et E/2009/SR.36)	13 b)	24 juillet 2009	38
2009/9	Nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les États (E/2009/L.30 et E/2009/SR.38)	7 c)	27 juillet 2009	43
2009/10	École des cadres du système des Nations Unies à Turin (Italie) (E/2009/L.27 et E/2009/SR.38)	15	27 juillet 2009	45
2009/11	Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar (E/2009/L.21 et E/2009/SR.39)	10	28 juillet 2009	46
2009/12	Intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (E/2009/L.20 et E/2009/SR.40)	7 e)	28 juillet 2009	48
2009/13	Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (E/2009/27, chap. I.C, projet de résolution I et E/2009/SR.40)	14 a)	28 juillet 2009	49
2009/14	La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter (E/2009/27, chap. I.C, projet de résolution II et E/2009/SR.40)	14 a)	28 juillet 2009	50

Résolutions

2009/7

Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

Le Conseil économique et social,

Rappelant les documents issus du Sommet mondial sur la société de l'information¹,

Saluant les efforts faits par toutes les parties prenantes pour donner suite aux textes issus des deux phases du Sommet, et saluant également les efforts déployés par les organismes des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales pour faciliter les activités menées par les différentes parties prenantes,

Rappelant les accords par lesquels l'Organisation des Nations Unies a reconnu diverses organisations en tant qu'institutions spécialisées au sein du système des Nations Unies,

Rappelant également les résolutions fondatrices pertinentes des programmes des Nations Unies,

Rappelant en outre sa résolution 2006/46 du 28 juillet 2006 sur la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial et le réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement, et le mandat confié à celle-ci en vertu de ladite résolution,

Rappelant la résolution 61/16 de l'Assemblée générale du 20 novembre 2006 sur le renforcement du Conseil économique et social,

Rappelant également ses résolutions 2007/8 du 25 juillet 2007 sur la circulation de l'information pour le suivi du Sommet mondial, et 2008/3 du 18 juillet 2008 sur le bilan de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial,

Rappelant aussi la résolution 63/202 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 2008, sur les technologies de l'information et des communications au service du développement,

Prenant note des textes issus de la réunion du groupe intersessions de la Commission, tenue à Santiago du 12 au 14 novembre 2008, ainsi que du rapport préparé par le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement²,

Prenant note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial aux niveaux régional et international³,

¹ Voir A/C.2/59/3, annexe, et A/60/687; les documents finaux sont également disponibles à l'adresse <http://www.itu.int/wsis/index-fr.html>.

² E/CN.16/2009/CRP.1.

³ A/64/64-E/2009/10.

Prenant note des rapports respectifs du Conseil de l'Europe, du Département des affaires économiques et sociales, de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission économique pour l'Europe, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement, du Forum sur la gouvernance d'Internet, du Centre du commerce international de la CNUCED et de l'Organisation mondiale du commerce, de l'Union internationale des télécommunications, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, de l'Union postale universelle, de l'Organisation mondiale de la Santé, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'Organisation météorologique mondiale, dont les contributions ont été intégrées dans le rapport du Secrétaire général,

Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

1. *Réaffirme* que les technologies de l'information et des communications ouvrent des perspectives nouvelles pour la solution des problèmes de développement;

2. *Constate* que la récession économique a entraîné un ralentissement des investissements, tout en notant le dynamisme des secteurs informatique et télématique et leur contribution potentielle à l'accélération de la reprise économique mondiale;

3. *Constate* que si la fracture numérique a été réduite dans certains secteurs, il reste encore beaucoup à faire, de grandes disparités subsistant sur le plan de l'accès, des savoirs, de la pénétration et de l'accessibilité économique des technologies de l'information et des communications, tant entre les pays développés et les pays en développement, qu'au sein des pays et régions; de plus, la fracture numérique revêt de nouvelles formes dans les domaines du haut débit et du contenu numérique local;

4. *Insiste* sur la nécessité de réduire la fracture numérique et de faire en sorte que tous puissent bénéficier des avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et des communications, laquelle pose des difficultés à de nombreux pays qui se voient obligés de choisir entre un grand nombre d'objectifs concurrents dans la planification de leur développement et leurs demandes de crédits de développement, alors qu'ils ont des ressources limitées;

5. *Déplore* que, pour la majorité des pauvres, la promesse de développement que recèlent la science et les techniques, notamment les technologies de l'information et des communications, n'est toujours pas tenue et qu'il importe de tirer efficacement parti des technologies, y compris celles de l'information et des communications, pour réduire la fracture numérique;

6. *Estime* que si les technologies de l'information et des communications offrent des possibilités nouvelles, elles posent aussi des défis inédits et qu'il est urgent de s'attaquer aux principaux obstacles qui entravent l'accès des pays en développement aux nouvelles technologies, tels que l'insuffisance des ressources,

des infrastructures, des moyens pédagogiques, des capacités, des investissements et des dispositifs de connectivité, ainsi qu'aux problèmes de propriété, de normalisation et de transfert des technologies, et engage à cet égard toutes les parties concernées à fournir des ressources financières suffisantes aux pays en développement, et en particulier aux moins avancés d'entre eux, à leur transférer des technologies appropriées et à renforcer leurs capacités selon des modalités arrêtées d'un commun accord;

7. *Note* les efforts considérables et les progrès réalisés en 2008 dans la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, ainsi que les nombreuses activités menées par les différentes entités du système des Nations Unies, bien que les rapports établis ne reflètent pas celles des acteurs non gouvernementaux;

8. *Prend note* des rapports respectifs et des résumés analytiques présentés par de nombreuses entités des Nations Unies en vue de l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général à la Commission de la science et de la technique au service du développement, qui ont été publiés sur son site Web, en application de la résolution 2007/8 du Conseil économique social;

9. *Constate* la tenue d'une série de manifestations liées au Sommet mondial dans une présentation améliorée rebaptisée Forum 2009 de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information organisée par l'UIT, l'UNESCO et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en vue de faciliter la mise en œuvre des grandes orientations issues du Sommet, ainsi que la possibilité d'accroître l'ouverture et d'approfondir les échanges et les discussions du Forum dans un cadre de consultations multipartites;

10. *Rappelle* l'importance d'une coopération étroite entre les principaux organismes qui facilitent la mise en œuvre des grandes orientations, ainsi qu'avec le secrétariat de la Commission;

11. *Prend note* des résultats de la réunion du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information du 22 mai 2009, qui a accepté notamment de mener des consultations ouvertes sur les mécanismes de financement, comme il est demandé dans la résolution 2008/3 du Conseil économique et social, et souligne le rôle du Groupe dans la facilitation de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, comme l'a demandé le Secrétaire général au paragraphe 103 de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information⁴;

12. *Demande* aux organisations internationales et régionales d'évaluer la facilité avec laquelle les pays ont accès aux technologies de l'information et des communications et de rendre compte périodiquement à ce sujet, l'objectif étant de créer des chances égales pour faciliter la croissance du secteur informatique dans les pays en développement;

13. *Note avec regret* que plus de trois ans après la deuxième phase du Sommet mondial qui s'est tenue à Tunis du 16 au 18 novembre 2005, les directives révisées à l'intention des équipes de pays des Nations Unies en vue de la préparation de bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ne reflètent toujours pas les recommandations des textes issus du

⁴ Voir A/60/687.

Sommet et ne comprennent pas une composante en matière de technologies de l'information et des communications en faveur du développement, et estime nécessaire de recourir à une action coordonnée pour appliquer les recommandations figurant au paragraphe 100 de l'Agenda de Tunis;

14. *Réaffirme* les principes énoncés au Sommet mondial selon lesquels Internet est devenu une ressource publique mondiale et que sa gouvernance devrait être un point essentiel de l'ordre du jour de la société de l'information et que la gestion internationale d'Internet devrait s'exercer de façon multilatérale, transparente et démocratique, avec la pleine participation des États, du secteur privé, de la société civile et des organisations internationales et assurer une répartition équitable des ressources, faciliter l'accès de tous et garantir le fonctionnement stable et sécurisé d'Internet, dans le respect du multilinguisme;

15. *Prend note* des discussions qui se sont déroulées au Forum sur la gouvernance d'Internet en tant que cadre multipartite sur des questions d'intérêt général se rapportant à la gouvernance d'Internet qui ont été reflétées par le Secrétaire général dans son rapport, accueille avec satisfaction l'action entreprise par le Président, le Secrétariat et les gouvernements qui ont accueilli le Forum, et attend avec intérêt la tenue du quatrième sommet du Forum en Égypte, en novembre 2009;

16. *Encourage* toutes les parties prenantes à contribuer aux consultations en ligne pour déterminer s'il est souhaitable que le Forum poursuive ses activités, telles qu'envisagées au paragraphe 76 de l'Agenda de Tunis et à s'intéresser aux acteurs, dans les régions en développement, qui ne sont pas en mesure de se connecter en ligne, et prie le Secrétaire général de l'Organisation de prendre toutes les mesures appropriées en vue de consultations élargies;

17. *Note* qu'au paragraphe 80 de l'Agenda de Tunis, il est fait référence à l'élaboration de mécanismes multipartites aux niveaux national, régional et international;

18. *Reconnaît* la contribution de l'Assemblée mondiale sur la normalisation des télécommunications de 2008 à une coopération accrue;

19. *Prend note* de la conclusion du Secrétaire général, sur la base de rapports d'évaluation établis par 10 organisations s'occupant de la gouvernance d'Internet, selon laquelle même si les efforts consentis varient d'une organisation à l'autre, l'appel de l'Agenda de Tunis à une coopération accrue semble avoir été pris au sérieux par ces organisations, et prie le Secrétaire général de faire un rapport au Conseil économique et social par l'intermédiaire de la Commission sur les progrès accomplis en vue d'une coopération accrue;

20. *Constata* que des questions qui n'étaient pas centrales au cours des première et deuxième phases du Sommet mondial en 2003 et en 2005 continuent d'apparaître, telles que le potentiel de l'informatique dans la lutte contre le changement climatique, la sauvegarde de la confidentialité des données en ligne et l'autonomisation et la protection des groupes vulnérables, notamment des enfants et des jeunes, contre l'exploitation et les abus dans le cyberspace;

21. *Note* qu'un niveau de pénétration croissant d'Internet à lui seul ne garantit pas forcément une société de l'information pour tous, et que cette dernière nécessite des efforts et des moyens financiers complémentaires afin de rendre

l'accès abordable, d'acquérir les compétences indispensables pour utiliser les services et le matériel et de développer le contenu local;

22. *Prend note* de la contribution de l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement à la douzième session de la Commission;

23. *Se félicite* des efforts déployés par la Tunisie, pays d'accueil de la deuxième phase du Sommet mondial, en vue de l'organisation annuelle du Forum ICT4All et de l'exposition technologique visant à promouvoir un environnement propice à un secteur informatique et télématique dynamique dans le monde;

24. *Invite* tous les pays à s'abstenir, lorsqu'ils édifient la société de l'information, de prendre des mesures unilatérales qui seraient contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies, entraveraient le développement économique et social des pays visés et nuiraient à la prospérité de leurs habitants;

La voie vers l'avenir

25. *Encourage* toutes les parties prenantes à s'efforcer de concrétiser la vision du Sommet mondial quant à l'édification d'une société axée sur l'être humain, ouverte et orientée vers le développement, tendant à améliorer l'accès de tous aux nouvelles technologies et ainsi à participer à la réduction de la fracture numérique;

26. *Engage* toutes les parties concernées à poursuivre leurs efforts en vue de réduire la fracture numérique, notamment sur le plan de l'accès, de l'accessibilité économique, de la vitesse en haut débit, du contenu local et de la confidentialité des données;

27. *Encourage* toutes les parties prenantes à continuer de coopérer et d'élaborer des partenariats dans les domaines informatique et télématique en vue du renforcement des capacités, du transfert de la technologie et des connaissances, ainsi que de la recherche et du développement;

28. *Prend acte* des travaux du Partenariat sur la mesure des technologies de l'information et des communications au service du développement, de son renforcement institutionnel et de la création d'un groupe de travail en vue d'évaluer l'incidence économique et sociale des technologies de l'information et des communications, rappelle sa résolution 2008/3, dans laquelle il prend note des travaux du Partenariat pour mettre au point des indicateurs, et recommande que le Partenariat envisage la définition de points de comparaison et d'indicateurs à soumettre à la Commission de statistique pour examen;

29. *Note* les mesures prises en vue de l'élaboration d'outils permettant de sonder la fracture numérique mondiale, notamment l'indice de développement des technologies de l'information et des communications de l'UIT;

30. *Encourage* toutes les parties prenantes à continuer de mettre l'accent sur les politiques et les applications en faveur des pauvres, notamment l'offre du haut débit au niveau local, afin de rétrécir le fossé numérique entre les pays et au sein d'un même pays;

31. *Encourage* également toutes les parties prenantes à redoubler d'efforts pour appliquer la notion d'accessibilité aux technologies de l'information et des

communications, telle qu'elle figure à l'article 9 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies⁵;

32. *Appelle* toutes les parties prenantes à donner dans l'intérêt des générations futures l'attention qu'elle mérite à la numérisation des archives, et salue l'UNESCO et ses partenaires pour tout le travail accompli en faveur de la Bibliothèque numérique mondiale, inaugurée le 21 avril 2009;

33. *Prend note* de l'importance des mesures visant à réduire l'impact des secteurs informatique et télématique sur l'environnement, ainsi que de la possibilité pour les technologies de l'information et des communications de réduire l'impact des autres secteurs sur l'environnement;

34. *Reconnaît* l'importance de la poursuite des efforts déployés aux niveaux national et international en vue de tenir compte des préoccupations liées à la confidentialité et à la sécurité de l'utilisation des technologies de l'information et des communications, et encourage les gouvernements à élaborer en coopération avec les autres parties prenantes des approches efficaces à cet égard;

35. *Prie instamment* les entités des Nations Unies qui ne coopèrent encore pas activement à la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information par l'intermédiaire du système des Nations Unies de prendre les mesures nécessaires pour s'attacher à édifier une société de l'information axée sur l'être humain, ouverte et orientée vers le développement et aider à réaliser les objectifs de développement qui ont été convenus à l'échelle internationale, notamment ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire⁶;

36. *Engage* les organismes qui facilitent la mise en œuvre des grandes orientations du Sommet mondial à redoubler d'efforts de façon à intégrer toutes les parties prenantes et à favoriser la multiplication des échanges;

37. *Engage* les commissions régionales à continuer de partager les pratiques optimales afin d'améliorer l'application des textes issus du Sommet mondial;

38. *Engage* toutes les entités pertinentes des Nations Unies, et notamment les commissions régionales, à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de cyberstratégies nationales dans les pays en développement et dans les pays les moins avancés, tout en encourageant la collaboration internationale, notamment la coopération Sud-Sud et les partenariats Nord-Sud en vue de déterminer les pratiques optimales et de partager les expériences et les ressources;

39. *Prend note* de la grande orientation C7 du Sommet mondial sur la cybersanté et des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé, ainsi que du thème de l'examen ministériel annuel de 2009 du Conseil économique et social, à savoir « Mettre en œuvre les objectifs et engagements convenus au niveau international pour ce qui a trait à la santé publique mondiale »;

40. *Engage* les gouvernements à utiliser les technologies de l'information et des communications en vue d'atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale liés à la santé en coordonnant davantage les efforts consentis par les différentes parties prenantes sur les plans national et international;

⁵ Résolution 61/106 de l'Assemblée générale, annexe I.

⁶ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

41. *Favorise* la définition de priorités dans le domaine de la santé publique, ainsi que l'élaboration d'une politique nationale en matière de télésanté et d'une stratégie regroupant les secteurs de la santé et des technologies de l'information et des communications, de façon à formuler leurs modalités de mise en œuvre des technologies, ainsi que des plans en matière de santé publique;

42. *Incite* l'Organisation mondiale de la Santé, l'Union internationale des télécommunications et d'autres organismes et organes des Nations Unies à coordonner leurs activités et à travailler en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes en vue d'élaborer des directives permettant l'échange de données, ce qui est essentiel au succès des applications dans les technologies de l'information et des communications en matière de santé et d'infrastructure d'appui;

43. *Engage* la communauté internationale à faire des contributions volontaires à un fonds d'affectation spéciale créé par la CNUCED en vue d'appuyer les activités d'examen et d'évaluation consacrées à la suite donnée au Sommet mondial par la Commission de la science et de la technique au service du développement;

44. *Recommande* l'intégration des technologies de l'information et des communications dans l'économie en tant que moteur de croissance et de développement durable et encourage toutes les parties prenantes à continuer de participer à des partenariats centrés sur l'être humain, qui ouvrent des voies prometteuses;

45. *Encourage* la collaboration entre ceux qui facilitent et dirigent la mise en œuvre des grandes orientations C3 (accès à l'information et au savoir) et C7 (cyberscience et télésanté) et la Commission dans le cadre de son mandat traditionnel;

46. *Demande* à la Commission d'organiser à sa treizième session, qui se tiendra à mi-chemin de l'examen d'ensemble de 2015, un débat de fond pour dresser le bilan de la suite donnée depuis cinq ans aux textes issus du Sommet mondial et notamment d'examiner les modalités du bilan du Sommet et du suivi, et invite tous les facilitateurs et toutes les parties prenantes à prendre cela en compte dans leur contribution à cette session;

47. *Demande* au Secrétaire général de soumettre au Conseil économique et social, par l'intermédiaire de la Commission, un résumé analytique de la suite donnée par chaque organisme et chaque programme des Nations Unies aux textes issus du Sommet;

48. *Prie instamment* tous les organes de l'Organisation des Nations Unies de contribuer au résumé analytique mentionné au paragraphe 47 et d'énumérer les décisions et résolutions pertinentes de leurs organes pertinents ainsi que leurs plans et activités pertinents;

49. *Demande* au Secrétaire général de présenter chaque année à la Commission un rapport sur l'application des recommandations figurant dans les résolutions du Conseil économique et social sur le bilan de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux international et régional.

36^e séance plénière
24 juillet 2009